



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1781-04**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1781-04 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de
corriger l'article 59 relatif aux animaux sauvages**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-troisième (23^e) jour du mois de novembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca